



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 56158

Texte de la question

M. Pascal Cherki attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur le cas Alstom. C'est moins le cas Alstom en particulier que celui des entreprises stratégiques en général, qui constitue le sujet de son interrogation. Avec le rachat de la branche « énergie » de la société Alstom c'est l'enjeu de la stratégie énergétique de la France qui est remise en cause. Pour rappeler quelques chiffres, Alstom enregistrait en 2013 un chiffre d'affaires de 20,3 milliards d'euros pour un résultat opérationnel de 1,46 milliard d'euros et un résultat net de 802 millions d'euros. La branche énergie représente quant à elle 73 % de l'activité de l'entreprise (9 % de l'activité concerne les énergies renouvelables). Enfin, ce sont principalement les turbines électriques et la gestion des réseaux qui voient leurs commandes diminuer, respectivement de 16 % et 27 %. Nous savons que l'État est le principal moteur de l'activité d'Alstom, l'énergie est un bien stratégique, notamment pour les prochaines générations et au regard des enjeux écologiques qui nous incombent. Dans ce sens, il voudrait savoir ce qu'il compte faire pour préserver ces branches d'activités stratégiques, indispensables à la souveraineté économique et industrielle de la France.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56158

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4179

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)